

Conseil général

Séance n° 2

du jeudi 29.09.2016, de 19:30 à 21:05,
salle de gymnastique, St-Romain

Président	Bertrand Vianin
Secrétaire	Patricia Constantin
Présents PDC	Aymon Fabien - Beney André - Beney Christophe - Bétrisey Sophie - Benthon Marylise - Blanc Viviane - Darbellay François - Dussex Mathieu - Pralong Daniel - Praplan Betty - Rey Laurence - Vianin Bertrand - Travelletti Joseph
Entente communale	Bonvin Grégoire - Roachat Armande - Savioz Valérie
PS	Aymon Christophe - Aymon Egide - Beney Georgy - Constantin Patricia - Cotter Patricia - Cotter Daniel - La Sala Aline - Morard Joël - Morard Gino - Travelletti Christiane - Zufferey Daniel
Conseil communal	Aymon Marco - Bonvin Nicole - Jollien Nicole - Morard Bernard - Mottet Vivian - Savioz Dominique - Pellissier François - Follonier Thierry
Excusés	Constantin Fabienne - Jollien Frédéric - Muller Lionel

M. Bertrand Vianin souhaite la bienvenue aux conseillers généraux ainsi qu'au public présent en nombre.

Il donne ensuite quelques informations du bureau :

- L'UDC Ayent - Anzère a demandé par courrier, au bureau du conseil général, le dossier des mesures d'assainissement de Télé Anzère SA. Les membres du bureau ont répondu par la négative à cette demande. Par courrier du 28 septembre, l'UDC a fait part de son mécontentement suite à ce refus et a fait part de ses propositions.
- Il remercie M. Grégoire Bonvin pour l'organisation de la sortie du CG de samedi dernier et regrette le peu de participation.

M. Marco Aymon remercie le public pour sa nombreuse participation et souhaite de fructueux débats.

DEBATS

9	1	Contrôle des présences

Sont excusés : Lionel Muller – Frédéric Jollien – Fabienne Constantin. 27 conseillers généraux sont présents. Le quorum est atteint pour délibérer.

10	2	Approbation de l'ordre du jour

M. Bertrand Vianin donne connaissance de l'ordre du jour figurant sur la convocation, à savoir :

1. Contrôle des présences
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 9 juin 2016
4. Approbation des mesures d'assainissement en faveur de Télé Anzère SA
5. Divers

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

Divers annoncés : Patricia – Sophie – Laurence – Daniel – Christophe – Armande.

11	3	Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 9 juin 2016

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité. **M. Bertrand Vianin** remercie Patricia Constantin pour son travail.

12	4	Approbation des mesures d'assainissement en faveur de Télé Anzère SA

M. Bertrand Vianin rappelle l'ordre des débats.

M. Joël Morard remercie les collègues de la commission de gestion pour le sérieux du travail et remercie M. Marco Aymon, M. Bernard Morard et M. Albert Bétrisey, pour leur disponibilité à répondre aux questions de la commission de gestion.

Mme Armande Rochat donne lecture du rapport de la commission de gestion.

M. Mathieu Dussex, pour le groupe PDC accepte l'entrée en matière. Il relève l'importance de soutenir le tourisme, mais pas à n'importe quel prix. Il informe que le groupe PDC demandera des conditions supplémentaires pour ces mesures d'assainissement.

M. Egide Aymon, pour que le groupe PS, accepte l'entrée en matière.

M. Valérie Savioz rappelle que le conseil général avait accordé un cautionnement avec des mesures conditionnelles en janvier 2015. Aujourd'hui, la nouvelle aide demandée à la commune permettrait de repartir sur de nouvelles bases. Des nouvelles réformes sont nécessaires. Le groupe PLR souhaite des mesures concrètes et des changements dans la gestion de la société Télé Anzère SA. Afin de débattre, le groupe PLR accepte l'entrée en matière.

M. Marco Aymon remercie la commission de gestion pour le travail effectué. Il relève qu'elle a pris la peine de faire venir des personnes afin d'avoir les informations les plus complètes possibles.

Il relève qu'il est difficile de faire des économies au niveau des charges salariales, des charges d'entretien et des charges d'électricité. Cependant, avec la nouvelle structure Anzère Tourisme SA, il y a des pistes possibles et il relève que les choses sont en marche.

M. Bertrand Vianin ouvre maintenant le débat.

Mme Viviane Blanc souhaite connaître la participation des communes partenaires suite à la demande adressée par la commune à ces dernières.

M. Marco Aymon informe que toutes les communes actionnaires ont été sollicitées, soit en priorité pour l'augmentation du capital, soit ensuite pour un prêt à court terme pour la création de liquidités. Ces avances seront remboursées cette année encore dès les préventes. Il informe que les communes d'Arbaz, de Savièse, de Sion et de St-Léonard ont répondu favorablement à cette demande.

M. François Darbellay demande, pour le groupe PDC, que ces mesures d'assainissement soient soumises aux mêmes conditions que celle fixées lors du cautionnement, c'est-à-dire les conditions 2 - 3 – 4 – 5 – 8 et 9. Les conditions sont énumérées ci-dessous :

2. *La situation financière de Télé Anzère SA devra être fournie au Conseil communal à la fin de chaque mois et ce dès l'approbation du cautionnement si celui-ci devait être accepté. Cette situation comprendra notamment un plan de liquidités, l'état des créances mis à jour et les chiffres d'affaires réalisés. A sa demande, ces documents devront être mis à disposition de la commission de gestion.*
3. *Tous les travaux d'investissement de plus de Fr. 50'000.00 devront être mis en soumission.*
4. *Une procédure d'engagement financier devra être décrite, validée par le Conseil d'administration, appliquée et auditable (procès-verbaux) dès le 01 avril 2014. Elle devra mentionner, entre autres :*
 - *Les limites d'engagement financier pour le Directeur, le Comité de Direction, le Conseil d'administration.*
 - *Les actions en cas de casses, incidents, accidents.*
 - *Les critères rendant obligatoires les mises en soumission ainsi que les éléments garantissant l'impossibilité de saucissonner les investissements.*
5. *L'état mensuel des souscriptions à l'augmentation du capital-actions devra être transmis à la Commune dès fin janvier 2014.*
8. *Le Conseil communal devra être avisé de toute démarche éventuelle de report d'amortissements avant toute demande aux établissements financiers.*
9. *Télé Anzère SA devra rendre compte par écrit au Conseil communal des recherches de financement effectuées auprès des communes partenaires.*

Mme Armande Rochat indique que pour la commission de gestion, il était clair que ces conditions étaient maintenues.

M. Marco Aymon informe que toutes les conditions ont été remplies avec un seul bémol. Il est difficile de donner tous les mois le montant à jour des liquidités. Il relève que les investissements de plus de Fr. 50'000.-- ont été mis en soumission. Le tableau des créanciers a également été transmis.

M. Christophe Beney revient sur les frais ISLA (Fr. 351'000.--) et sur la nouvelle taxe touristique et souhaite avoir des informations.

M. Marco Aymon indique que ce montant comprend plusieurs éléments, notamment le tapis roulant de la place du village qui a toujours été payé par Télé Anzère SA alors qu'il profite également aux commerces aux alentours. Il est donc justifié que la nouvelle structure Anzère Tourisme SA prenne à l'avenir ses frais en charge.

Concernant l'introduction de la taxe touristique, il indique qu'une séance d'information va avoir lieu prochainement. Le règlement sur la taxe pourra être présenté en décembre au conseil général normalement. La structure Anzère Tourisme SA, sans l'introduction de la taxe, ne pourra, pour l'instant, pas payer ces montants.

M. Mathieu Dussex revient sur les prêts des autres communes : Savièse – Arbaz. **M. Marco Aymon** indique qu'il s'agit d'un montant entre Fr. 300'000.-- et Fr. 500'000.-- mais qui n'a rien à voir avec l'augmentation du capital.

Le groupe PDC souhaite ajouter une condition à l'acceptation des mesures d'assainissement, à savoir :

- ajout d'un membre du conseil communal d'Ayent au conseil d'administration de Télé Anzère SA (2 membres au lieu d'un)

M. Marco Aymon prend note de cette proposition et cette demande devra être présentée à l'assemblée générale de Télé Anzère SA.

Le groupe PDC demande que le conseil général se prononce par vote à bulletin secret.

Vote

*17 voix pour
9 voix contre*

M. Egide Aymon relève que la commission de gestion a soulevé des idées intéressantes dans son rapport, notamment une solution de synergie entre les différentes entités du tourisme sur Anzère. Il demande si une feuille de route a été mise sur pied avec des dates et des solutions.

M. Marco Aymon informe que le projet Cube avance, le camping a été racheté et va redémarrer. L'introduction de la taxe va permettre de mettre plus d'appartement en location.

M. Gino Morard revient sur la part ISLA qui est financé par Télé Anzère depuis plusieurs années (obligatoire depuis 2014), mais déjà depuis 2012, ce qui représente 1.2 millions. Cela équivaut à la demande de ce jour.

M. Marco Aymon informe que la prise en charge de la part ISLA permettra d'avoir le montant utile pour avoir l'aide du canton pour les remontées mécaniques (nouvelle loi sur les remontées mécaniques).

Après ces explications, **M. Bertrand Vianin** procède au vote concernant l'acceptation des mesures d'assainissement pour Télé Anzère SA, à savoir :

- dévaluation du capital-actions de 30%,
- abandon de créance de la commune de Fr. 570'000.-- (Fr. 270'000.-- abandon de créance – Fr. 300'000.-- à valoir sur l'augmentation du capital-actions),
- participation à l'augmentation du capital-actions pour 1'500'000.-- y compris la part des Fr. 300'000.-- citée ci-dessus.
- prise en charge par la commune du montant de Fr. 351'209.-- correspondant aux frais ISLA.

Avec la condition supplémentaire, à savoir : ajout d'un représentant du conseil communal d'Ayent au conseil d'administration de Télé Anzère SA

Vote

24 pour
1 contre
1 abstention

13	5	Divers

Mme Patricia Constantin indique qu'elle a été interpellée par des parents concernant le transport scolaire de La Place – Luc – Ecole de Botyre. Il semble que beaucoup d'enfants soient debout dans le car.

M. Marco Aymon informe qu'il s'est renseigné auprès de Car postal. Il s'agit bien évidemment d'une question de coûts.

Les véhicules ont entre 73 et 80 places, dont 30 à 36 debout. Cela est autorisé et permis que les enfants voyagent debout. La responsabilité incombe au chauffeur.

Mme Sophie Bétrisey demande un point de la situation sur le home des Crêtes ?

M. Marco Aymon informe qu'actuellement il y a un directeur ad intérim qui est le directeur du home de Savièse et qui essaie de mettre de l'ordre dans l'établissement. Les admissions au home ont été suspendues. Cette mesure a été imposée par le canton afin de pouvoir examiner la situation et prendre les décisions adéquates. Il indique que le service des personnes âgées est assuré. Le nouveau chef infirmier a été engagé. Il souhaite assainir la situation dans le calme. Les décisions prises ont été prises à la majorité des membres du conseil de Fondation. Pour information, la répartition des patients présents au home est la suivante : 25 sont d'Ayent, 15 d'Arbaz et 14 de Grimisuat.

Mme Sophie Bétrisey souhaite des informations concernant le personnel de la Crèche Naftaline et relève que l'on voit régulièrement des annonces de recherche de personnel.

Mme Dominique Savioz rappelle que cette structure comporte beaucoup de personnel. Les jeunes éducatrices changent beaucoup plus facilement de places de travail que les autres. Elle relève également que les salaires ne sont pas très élevés, ce qui également une incidence sur le personnel. Il faut également plus de personnel car, il y a de plus en plus d'enfants également.

Mme Laurence Rey informe que sur le site de la commune, il y a le nom des sociétés actives sur la commune avec une personne de contact. Il y a aussi d'autres sociétés qui existent (par exemple les classes) avec une personne de contact. Elle demande s'il serait possible de faire figurer les différentes classes avec une personne de référence.

M. Marco Aymon indique que la mise en place est facile, mais le problème est la mise à jour de ces informations qui peuvent changer rapidement. Mais il prend note de la demande.

M. Daniel Pralong souhaite quelques compléments d'information sur le camping des Flans.

M. Marco Aymon informe que la personne qui a acheté le camping ne peut pas faire autre chose qu'un camping. L'exploitation du restaurant reste liée à l'exploitation du camping.

M. Christophe Beney demande des informations sur la police municipale.

M. Marco Aymon rappelle qu'avec la nouvelle loi sur la police, la volonté du canton était d'avoir un corps de police à 5. Pour les 3 communes, pour avoir un service en permanence, il faudrait avoir 12 agents (Ayent-Arbaz-Grimisuat). Ces éléments ont poussé le conseil communal à se rapprocher de Sion. Un contrat a été signé avec la police municipale de Sion jusqu'au 31 décembre avec un montant fixe. A partir du 1^{er} janvier, les appels se feront directement au numéro de la police municipale de Sion. Un auxiliaire sera présent sur la commune.

Mme Armande Rochat souhaite des informations sur le dépôt de terre d'Utignou.

Mme Nicole Bonvin indique qu'il y a un règlement pour l'entretien des terres. Une analyse a été faite à plusieurs endroits sur la commune pour faire un nouveau dépôt de terre. Après discussion, il a été décidé d'agrandir le dépôt d'Utignou. Les propriétaires environnants ont été d'accord de vendre leurs terrains.

Mme Armande Rochat demande des informations sur la structure Anzère Tourisme SA.

M. Vivian Mottet indique que la structure a été créée en février de cette année. Elle comprend un conseil d'administration de 10 membres. Son directeur est M. Damien Indermitte. Dès le 1^{er} novembre de cette année, la nouvelle société sera active. Le budget va être présenté et des mandats de prestations ont été validés par la commune. Au niveau de la stratégie, une des premières mesures, sera la création de la carte « avantage » pour les résidents, les propriétaires, etc. Une présentation sera faite le 9 décembre à 20 h 00 pour la population. D'autre part, il indique que le règlement de la taxe sera présenté au conseil communal le 11 novembre. Le conseil général devrait prévoir une commission ad hoc pour le travailler.

M. Bertrand Vianin félicite Mme Valérie Savioz pour son élection tacite au poste de juge de commune.

M. François Darbellay demande des informations sur la taxe poubelle. **Mme Nicole Bonvin** informe que ce dossier suit son cours.

M. Marco Aymon remercie le public nombreux. Il remercie Samuel Jacquier, journaliste et souhaite une bonne soirée à toutes les personnes présentes.

M. Bertrand Vianin clôt la séance à 21 h 05.

**LE CONSEIL GENERAL
DE LA COMMUNE D'AYENT**

Le Président
Vianin Bertrand

La Secrétaire
Constantin Patricia